



CONGRÈS ANNUEL 2021 DE LA SCO : LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES RÉSUMÉS VIDÉOS D'INTERVENTIONS CHIRURGICALES

Veillez revoir attentivement votre résumé écrit et votre vidéo avant de les soumettre.

La Société canadienne d'ophtalmologie (SCO) accepte les résumés de vidéos d'interventions chirurgicales pertinentes pour les surspécialités suivantes :

- Cataracte
- Cornée, maladies externes et chirurgie réfractive
- Glaucome
- Médecine oculaire régénérative
- Neuro-ophtalmologie
- Oculoplastie
- Ophtalmologie pédiatrique et strabisme
- Pathologie oculaire
- Réadaptation visuelle
- Rétine
- Santé publique et ophtalmologie mondiale
- Uvéite

EXIGENCES EN MATIÈRE DE VIDÉO

- Les vidéos d'interventions chirurgicales ne doivent pas durer plus de cinq (5) minutes.
- Toutes les vidéos doivent être montées avec narration en anglais seulement.
- La narration doit comprendre le titre, les objectifs et le but, les méthodes, les résultats et les conclusions.
- Les vidéos doivent être de nature éducative —toute vidéo faisant la promotion de produits ou comportant de la publicité commerciale sera rejetée.

EXIGENCES RELATIVES AUX FICHIERS VIDÉO

- Les vidéos doivent être téléchargées directement sur le site de soumission des résumés au moment de la présentation du résumé écrit.
- Les formats de vidéo acceptables sont les suivants : .mov, .wmv et .mp4. Tous les autres formats doivent être approuvés par la SCO par écrit avant la date limite de soumission. Envoyez votre demande abstracts@cos-sco.ca.
- La taille du fichier vidéo ne peut pas dépasser 115 Mo.

Collaborate, Adapt, and Innovate Collaborer, s'adapter et innover

June 24 – 27 juin 2021
Shaw Centre, Ottawa, Ontario

20
21

COS ANNUAL MEETING AND EXHIBITION CONGRÈS ANNUEL ET EXPOSITION DE LA SCO



EXIGENCES RELATIVES AUX RÉSUMÉS ÉCRITS

- Un résumé écrit doit accompagner votre vidéo (maximum de 150 mots ou 1150 caractères).
- Le résumé écrit doit être clairement lié au contenu de votre vidéo et doit donner un aperçu des principales idées présentées dans la vidéo.

LIGNES DIRECTRICES SUR LES VIDÉOS CHIRURGICALES

- Tous les producteurs principaux (qui soumettent la vidéo) doivent être membres de la SCO. Les étudiants en médecine sont exemptés.
 - Si le producteur qui présente la demande est étudiant en médecine, au moins un des coauteurs doit être membre de la SCO.
- Les résumés écrits ne peuvent dépasser 150 mots ou 1150 caractères.
- Les vidéos chirurgicales ne doivent pas durer plus de cinq (5) minutes.
- La SCO encourage la présentation de travaux originaux et innovateurs. Tout exposé précédemment publié ou accepté pour publication sera refusé. Tout travail présenté auparavant peut être accepté à la discrétion des examinateurs.
- Les résumés des vidéos ne peuvent être soumis qu'une seule fois. **Les vidéos ne peuvent être présentées dans plus d'une surspécialité.**
- Vous pouvez soumettre un maximum de deux (2) vidéos en qualité de producteur principal. Il n'y a pas de limite au nombre de résumés de vidéos que vous pouvez soumettre en qualité de coproducteur.
 - Les soumissions de résumés de vidéos s'ajoutent aux résumés de présentations sur papier et d'affiches électroniques, pour un maximum de quatre (4) résumés par auteur principal ou producteur principal.
- Toutes les autorisations nécessaires doivent être obtenues avant de soumettre une vidéo. La SCO n'assume aucune responsabilité pour la publication des documents soumis.
- Le protocole de l'hôpital pour l'enregistrement vidéo avec le consentement du patient doit avoir été respecté.
- Les vidéos ne doivent pas contenir de renseignements sur les patients, de noms de médecins, de numéros de dossiers médicaux ou autres renseignements identifiables.
- Les vidéos ne doivent contenir aucune promotion de produits ou publicité commerciale.
- Les vidéos doivent comporter les noms génériques (ou à la fois génériques et commerciaux) et ne doivent pas refléter une exclusivité et une image de marque.
- Aucune modification ou mise à jour de la vidéo chirurgicale ou du résumé écrit n'est autorisée après la date limite de présentation du résumé.
- Les résumés des vidéos doivent être soumis au moyen du formulaire de soumission de résumés en ligne. Les résumés des vidéos ne seront pas acceptés par courriel ou autres méthodes.
- Le producteur qui présente la soumission doit être le producteur principal. Il ou elle sera automatiquement le principal point de contact.



Collaborate, Adapt, and Innovate Collaborer, s'adapter et innover

June 24 – 27 juin 2021
Shaw Centre, Ottawa, Ontario

20
21

COS ANNUAL MEETING AND EXHIBITION CONGRÈS ANNUEL ET EXPOSITION DE LA SCO



- Le producteur principal doit inscrire le nom de tous les producteurs/auteurs dans l'ordre de publication final. Les changements de qualité d'auteur seront refusés après la date limite de soumission des résumés. Si l'ordre dans lequel les noms des producteurs sont présentés n'est pas le bon, alors leurs noms seront inscrits dans cet ordre incorrect lorsque la vidéo ou le résumé écrit sera publié.
- Les résumés de vidéos doivent être rédigés et soumis par des médecins ou des professionnels d'autres professions de la santé. Les résumés de vidéo rédigés ou soumis par des membres du personnel de l'industrie seront refusés.
- Tous les producteurs/auteurs doivent divulguer tous les intérêts financiers, peu importe leur pertinence en regard du sujet présenté. Il incombe au producteur qui présente la soumission d'obtenir et de fournir des divulgations financières de tous les producteurs/auteurs pour les deux années précédentes. Voir **Divulgence financière** pour plus de détails.

Approbation déontologique : Les études doivent respecter les principes de la Déclaration d'Helsinki et du protocole de recherche qui aura été examiné et approuvé par un comité de déontologie indépendant ou le conseil de révision de l'établissement.

L'approbation déontologique est requise pour :

- Les études prospectives/expérimentales
- Toute recherche impliquant le traitement d'un patient
- Les travaux en sciences fondamentales concernant les animaux
- Les examens ou études de dossiers contenant des renseignements permettant d'identifier les patients
- Les études de cas
- Les séries de cas d'observation
- Les travaux en sciences fondamentales

Aucune approbation déontologique n'est requise pour :

- Les analyses documentaires

Divulgence financière : La Société canadienne d'ophtalmologie (SCO) est un fournisseur de développement professionnel continu (DPC) agréé par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Les normes d'agrément énoncées par le CRMCC pour le programme de Maintien du certificat stipulent qu'il faut présenter une divulgation à l'auditoire, que vous ayez ou non des relations **avec un organisme à but lucratif ou sans but lucratif**. La divulgation ne vise pas à restreindre le contenu, mais à informer l'auditoire de l'existence d'une relation financière, afin d'assurer l'équilibre, l'indépendance, l'objectivité et la rigueur scientifique de l'activité de formation agréée.

Tous les membres du comité de planification, les formateurs, les conférenciers, les modérateurs

Collaborate, Adapt, and Innovate Collaborer, s'adapter et innover

June 24 – 27 juin 2021
Shaw Centre, Ottawa, Ontario

20
21

COS ANNUAL MEETING AND EXHIBITION CONGRÈS ANNUEL ET EXPOSITION DE LA SCO



et animateurs et les auteurs **DOIVENT** divulguer toutes les relations de cette nature pour les **deux (2) dernières années**, quelle que soit leur pertinence en regard du sujet abordé ou présenté.

Toute relation susceptible de procurer un bénéfice est considérée comme un intérêt financier, c'est-à-dire : salaire, frais de voyage, droits de propriété intellectuelle, redevances, honoraires, actions, options d'actions, frais de consultation, honoraires de conférence, cotisations et tout autre avantage financier. Les relations financières s'appliquent également à la famille immédiate (p. ex., époux, conjoints, enfants à charge).

CLÉS DU SUCCÈS D'UNE SOUMISSION

- Conformez-vous à toutes les lignes directrices concernant les résumés; assurez-vous de lire et de comprendre les critères de rejet.
- Énumérez tous les coproducteurs/auteurs et déclarez tous les intérêts financiers de chacun.
- Indiquez que l'approbation éthique a été obtenue au besoin.
- Soumettez votre vidéo dans la séance appropriée de surspécialité.
- Soumettez une vidéo bien montée, claire et facile à suivre.
- Ajoutez un titre descriptif court et évitez les énoncés sans fondement et les renseignements non pertinents.
- Fournissez un résumé écrit clair, concis et exempt d'erreurs.
- Dans le corps de votre résumé, incluez un aperçu des principaux domaines présentés dans votre vidéo chirurgicale.

ÉVALUATION DES RÉSUMÉS DES VIDÉOS ET CRITÈRES DE REJET

Les résumés des vidéos seront acceptés ou refusés par la surspécialité sélectionnée. Les résumés des vidéos sont évalués par un comité d'experts de la surspécialité formé par les présidents de séances membres du Comité de planification du Congrès annuel de la SCO. Toutes les soumissions sont examinées selon les mêmes critères de sélection. La qualité, l'importance et la valeur éducative sont les facteurs les plus importants dans la décision du Comité.

Les vidéos chirurgicales sont choisies sur la base de l'originalité, de la pertinence clinique, de l'exhaustivité, d'une pratique scientifique solide et de la capacité de stimuler la discussion ou de répondre à un besoin éducatif. Les résumés non conformes aux lignes directrices seront rejetés. Les résumés recevant une note inférieure au seuil minimal (9 sur 15 points possibles) seront automatiquement rejetés.

Voici les critères de rejet des résumés des vidéos :

- Absence de divulgation financière complète ou préoccupation relative à un conflit d'intérêts apparent concernant les relations commerciales.

Collaborate, Adapt, and Innovate Collaborer, s'adapter et innover

June 24 – 27 juin 2021
Shaw Centre, Ottawa, Ontario

20
21

COS ANNUAL MEETING AND EXHIBITION CONGRÈS ANNUEL ET EXPOSITION DE LA SCO



- La vidéo ou le résumé écrit semble être de nature principalement commerciale ou avoir été préparé par un représentant de l'industrie.
- Il existe des préoccupations éthiques en matière de recherche sur des sujets animaux ou humains.
- La vidéo ou le résumé écrit porte sur du matériel déjà publié. La vidéo ajoute peu au corpus de connaissances, ne présente pas de nouvelles informations qui font progresser le domaine de l'ophtalmologie, ou ressemble à d'autres vidéos soumises par les mêmes producteurs/auteurs.
- La vidéo est de piètre qualité, est difficile à suivre ou est mal montée.
- Le résumé écrit n'est pas lié au contenu de la vidéo chirurgicale ou ne donne pas un aperçu des principales idées présentées dans la vidéo.
- La vidéo ou le résumé écrit porte sur un essai clinique qui n'a pas été enregistré.

RETRAIT DU RÉSUMÉ

L'avis de retrait doit être reçu au plus tard le **19 février 2021**. Veuillez envoyer l'avis par écrit à :

Colleen Drake
Coordonnatrice, Développement professionnel continu
Courriel : abstracts@cos-sco.ca
Téléphone : 613-729-6779, poste 235
Télécopieur : 613-729-7209

*Lignes directrices pour les auteurs de vidéos d'interventions chirurgicales
Version du 20 août 2020*